



GEMENG
**rousper
mompach**

Personnes de référence :
Guy STEMPEL / Frank SCHMIT
Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222
E-mail : guy.stempel@rosportmompach.lu
frank.schmit@rosportmompach.lu

Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rosport-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	6, Sauergaass L- 6660 Born
Date de la demande :	29/09/2022
Numéro de l'autorisation :	130 / 2022
Numéro cadastral :	1746/3695
Section cadastrale :	MF de Born
Projet :	Renouvellement de la façade
Architecte / entreprise :	Top gemacht Sarl 2A, Rue Maximilien L-6463 Echternach

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rosport, le 04 OCT. 2022

Le bourgmestre,

Stéphanie Weydert